

Henri Druey, journaliste

Autor(en): **Druey, Henri**

Objektyp: **SourceText**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **18 (1910)**

Heft 3

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

HENRI DRUEY, JOURNALISTE

(*Suite.*)

La lettre suivante nous transporte une année plus tard. Vinet vient d'être installé (2 novembre 1837) comme professeur, et Sainte-Beuve a commencé son cours sur Port-Royal (6 novembre). Le Grand Conseil discute une loi sur les collèges et l'Académie. On songe à organiser des écoles moyennes et un régime hypothécaire. On discute du paupérisme et des moyens d'y remédier.

Moudon, le 9 novembre 1837.

Monsieur. En vous retournant ci-inclus le feuillet sur lequel vous me demandez mon avis, je vous dirai que la reproduction de cet article n'est pas sans risque, puisque les M. ont les bras longs, et qu'ils ne pardonnent guère et qu'ils sont très-susceptibles, surtout envers la vérité : nous avons des actionnaires et des abonnés auxquels cela ne fera sûrement pas plaisir malgré tous les correctifs possibles. Mais il en est bon nombre d'autres qui seront ravis. Au milieu de tout cela, il faudra bien prendre parti ; et comme l'article ne renferme rien que de vrai, je crois aussi que nous devons le reproduire, quelles qu'en puissent être les conséquences, mais précédé d'un correctif suffisant pour que les gens raisonnables ne nous accusent pas d'avoir voulu attaquer sans motif cette secte. (Si vous avez par devers vous des faits nouveaux qui soient assez forts pour détourner de la publication, je m'en rapporte à ce que vous ferez ; mais, à part cela, je crois que la publication doit avoir lieu, d'autant plus que la secte étant puissante, on ne pourra pas nous reprocher de jeter la pierre contre des foibles). Je modifierois un peu votre correctif qui pourroit être interprété dans un sens opposé au nôtre, c'est-à-dire laisser croire que nous blâmons ce que renferme l'article, comme nous avons blâmé celui de M. Th. Muret. Voici comment je concevois cette introduction-correctif que j'abandonne à votre jugement et aux modifications que vous croirez devoir y apporter :

« Comme il est toujours bon de savoir ce que nos voisins pensent de nous, lors même que leur jugement est parfois empreint d'idées fausses et erronées, ou que l'on a des raisons pour ne pas les goûter, nous reproduisons la lettre suivante qu'un des rédacteurs

du *Courrier français* adresse à ce journal sous la date de Genève, le 20 octobre.

» Ainsi que nous l'avons fait, lorsque nous avons reproduit d'autres articles des feuilles françaises sur notre pays, nous laissons parler l'écrivain sans émettre aucun jugement, d'autant plus que chacun chez nous sait à quoi s'en tenir à cet égard. Il ne dépend pas non plus de nous de faire disparaître une épithète, qui, du reste, ne devient injurieuse que quand elle est employée dans un esprit d'intolérance ou de mépris, ce qui n'est pas ici le cas ; loin d'être persécutée, la secte dont il est question est aujourd'hui passablement puissante et bien du monde lui fait sa cour : nous ne sommes donc plus au temps où la générosité envers le foible commandoit des ménagemens tout particuliers envers des adversaires qui subissoient les rigueurs du pouvoir. Mais, nous le répétons, nous ne faisons que rapporter, nous ne jugeons pas. »

Je le répète, je livre ce qui précède à votre tact et à votre prudence ¹.

Pendant que j'y pense, je présume que vous m'enverrez la suite des articles de l'Observateur du Jura sur les mandemens : je pourrai alors faire un petit article pour dire pourquoi nous n'avons pas fait paraître ces articles : ce sera dans le sens de ce que vous m'avez écrit, avec quelques coups, si possible, en passant.

Je n'avois pas lu la *Gazette* lorsque je vous ai écrit hier au sujet de la réclamation de M. Descombaz. L'article de la *Gazette* doit suffire à M. Descombaz et on pourroit lui écrire dans ce sens, en ajoutant que s'il insiste on pourra insérer ce qu'on lui a proposé, ou, s'il le préfère, l'article de la *Gazette* : c'est ce dernier parti que je préférerois : il va sans dire que si le comité de l'Isle nous a adressé un article semblable, qu'on le publiera, mais peut-être qu'il nous boude.

Une chose qu'il ne faut pas omettre, c'est la décision du gouvernement zurichois sur la concentration de tous les pauvres. C'est fort important ; vous verrez si vous voulez y joindre quelques réflexions en réfutation de la *Gazette Universelle* de Berne, qui appelle cela une atteinte à la propriété, un ukase, etc., comme si l'Etat n'avoit pas la surveillance, la direction et la haute administration du bien des pauvres : organiser, régler, ce n'est pas dépouiller. Ces gens-là se font ou débitent sur la propriété les mêmes faux principes que les torys d'Angleterre sur les biens destinés au culte

¹ L'article n'a pas été publié. Tout au moins nous n'avons pas su le découvrir.

(clause d'appropriation) et sur ceux destinés aux dépenses communales et à l'entretien des pauvres (corporations). — Vous avez très bien répondu à la vieille aristocrate ; vous auriez pu la maltraiter encore davantage en donnant un échantillon de la manière dont elle lit, ou comprend, ou rapporte les faits : elle vous fait professeur d'histoire à l'Académie de Lausanne, tandis qu'il s'agit de l'École Moyenne de la commune : preuve de sa légèreté, de son ignorance, de ses préoccupations, préventions, inexactitudes, faux rapports, etc., si ce n'est de sa bonne foi... *ab uno disce omnes*. Vous feriez bien de relever cela d'une manière ou d'une autre, de crainte qu'elle ou la Constit. neuchâtelaise ou d'autres ne vous accusent d'avoir voulu laisser croire que vous étiez professeur d'histoire à l'Académie de Lausanne. — Je ne sais trop ce qui en est de cet article du Code sarde sur les protestans, au sujet duquel le *Fédéral* a, dans le temps, publié une lettre : probablement que l'on vous aura donné de faux renseignements, comme il arrive à tous les journaux ; s'il y a quelque chose à relever avec avantage, il est bon de ne pas l'oublier.

Ce que vous me dites sur l'effet produit par votre article ¹ sur M. Sainte-Beuve ne m'étonne point, quoique je ne m'y fusse pas attendu. Tout cela me confirme dans ce que je vous ai écrit hier : ne pas se presser de juger, mais si M. Ste-Beuve continue, le traiter en conséquence de ce qu'il enseignera. Il faut éprouver au creuset cette opinion qui se prononce contre lui par prévention, passion, haine de la mômeerie ou par bien d'autres motifs ; ce sont les mêmes qui ont crié haro sur l'Association nationale, sur le *Nouvelliste* l'année dernière, sur les partisans de l'honneur et de l'indépendance, etc., etc. Je suis enchanté que votre article n'ait pas été entièrement du goût du Cercle de la Palud. Nous avons à faire d'un côté avec les cagots et les madrés jésuites, de l'autre avec des hommes prévenus contre tout ce qui a un caractère religieux : nous devons donc nous placer *au-dessus* des uns et des autres et ne nous laisser entraîner par personne ; notre position est admirable pour cela. Quoique j'approuve beaucoup votre article, il est un point que j'aurois exprimé différemment, c'est ce qui est dirigé contre le cours en lui-même, ou plutôt l'objet du cours ; je persiste

¹ *Nouvelliste vaudois*, n° 89, du mardi 7 novembre 1837. C'est le compte-rendu de la première leçon de Sainte-Beuve sur Port-Royal. Il est fâcheux qu'il lise ses leçons, écrivait Gaullieur, qui critiquait également le sujet du cours, et qui eût désiré « une partie plus populaire et plus pratique en quelque sorte des lettres françaises ». Une polémique s'en suivit. Quelques étudiants adressèrent au journal une réclamation. (Numéro 91, du 14 novembre).

à penser qu'un cours sur la littérature française en concurrence avec M. M.¹ est fort utile pour la comparaison, l'émulation, l'étendue de l'esprit ; je crois aussi qu'un cours sur Port-Royal était fort à propos à cause de son caractère philosophique, théologique et littéraire, car qu'est-ce que la littérature qui n'est pas l'expression d'une idée ? Mais cela posé, c'est sur la *manière* dont le cours est donné que je vois, par ce que vous me dites, qu'il peut y avoir des critiques fondées à faire. Sous le rapport du *fond* : le point de vue est-il vraiment philosophique ? mais de cette philosophie qui va à la racine des choses et qui embrasse tout, d'où tout découle : religion, science, morale, politique, littérature ; la tendance...

La fin de cette lettre manque malheureusement, car le jugement de Druey sur Sainte-Beuve et Port-Royal ne manque pas d'intérêt. Il montre, en tous cas, quelle attention Druey portait à tout ce qui se passait, aux lettres comme à la politique.

Citons ici un petit billet sans date, intitulé *Note particulière*, qui se rapporte à un projet de fusion entre l'*Helvétie* et l'*Europe centrale* :

Si je ne vous ai pas écrit de nouveau, après avoir reçu votre réponse au sujet de la réunion de l'*Helvétie* et de l'*Europe centrale*, c'est : 1. que votre lettre m'a montré que la chose n'étoit pas praticable, pour le moment du moins ; — 2. que cette impraticabilité résulloit aussi des réponses que me fit M. Allier ; — 3. que j'attendis l'arrivée de M. Allier de Genève pour lui communiquer vos vues ; qu'il voulut en parler à M. Fazy à son retour dans cette ville et que je dus attendre, pour conférer de nouveau avec lui, son arrivée définitive à Lausanne. Le temps s'écoula, des occupations urgentes intervinrent, et il fut trop tard pour vous écrire. En dernière analyse, l'*Europe centrale* n'a pas plus voulu de la réunion que l'*Helvétie*.

Du reste, je n'ai communiqué à personne les renseignements que vous m'avez confiés et vous pouvez compter sur ma discrétion.

Autant que la place et les arrangements de votre journal vous le permettront, vous feriez bien de ne pas négliger les votes de la Députation vaudoise. Vos renseignements avec ceux du *Républicain suisse* serviront à contrôler d'autres données.

Salut et fraternité !

¹ Charles Monnard, professeur ordinaire de littérature à l'Académie.

Zurich, le 1^{er} juillet 1839.

Monsieur. Je remets à la poste pour le Conseil d'Etat le bulletin de la séance de la Diète d'aujourd'hui, en faisant connoître au Conseil que nos procès-verbaux sont à la disposition des *deux journaux* du canton. Veuillez donc faire prendre copie de ce bulletin à la Chancellerie ou vous y rendre vous-même pour faire vos notes. C'est écrit fort à la hâte; il y a par-ci par-là des répétitions du même mot à faire disparaître. Vous comprendrez facilement que du moment qu'il est question de notre procès-verbal adopté au Conseil d'Etat, les deux journaux doivent être traités de même. Lorsque je pourrai vous faire quelque chose de particulier, je ne le négligerai point; mais très souvent, ne fût-ce que, comme aujourd'hui, pour ne pas perdre du temps et retarder d'un courrier, je serai obligé de vous envoyer un procès-verbal officiel.

Il est donc entendu qu'aussi longtemps et toutes les fois que vous ne recevrez rien de moi directement, c'est à la Chancellerie qu'il faut vous adresser.

La séance d'aujourd'hui, comme vous le verrez, a donné lieu à une petite reconnoissance d'avant-poste. *Neuchâtel* et *Vaud* ont désapprouvé le président de ce qu'il a fermé l'accès à la députation du Valais, mais avec cette grande différence que M. Calame vouloit admettre la députation issue de la Constitution de 1815, et moi celle qui existe en vertu de la nouvelle Constitution. Il paroît que la reconstitution l'emportera.

J'espère vous retourner assez tôt pour l'insérer vendredi l'article de M. Crinsoz ¹ avec les notes qui doivent l'accompagner.

Mes salutations amicales.

H. DRUEY, conseiller d'Etat.

P. S. La détermination, c'est-à-dire le refus de M. Paris, m'impose un grand surcroît de travail qui vient fort mal à propos; mais enfin je me familiariserai de nouveau avec les comptes-rendus.

Zurich, le 4 août 1839.

Monsieur. Après avoir lu les lettres de M. Chatonney et considérant combien les Moratois doivent éprouver le besoin d'une réponse à l'*Helvétie* dans un journal de la Suisse française, je ne crois pas que le *Nouvelliste* doive refuser l'insertion des articles que

¹ F. Crinsoz, pasteur à Romainmôtier. La lettre a trait à l'organisation ecclésiastique.

je vous retourne, mais, bien entendu, expliqué et réservé dans les *annonces*, sauf à voir, si, par des raisons particulières, on veut faire à un prix moins élevé pour cette insertion lorsqu'on réglera le compte dont parle M. Chatonney. Comme dans ses lettres que je garde, M. Ch. offre de payer, vous pouvez, pour éviter de prolonger les retards inévitables que cette affaire a dû éprouver, faire insérer un des articles en annonçant que l'autre suivra, car, en vérité, il n'y auroit pas place, à moins qu'on veuille faire un supplément *ad hoc* : je vous laisse juge du mode. Il me paroît aussi que pour la clarté il vaut mieux insérer le premier article traduit du *Beobachter* (sur papier de lettres) et la réponse refusée par l'*Helvétie* la seconde, à moins de volonté contraire de ces messieurs.

Vous expliquerez à ces Messieurs de Morat que la querelle est d'une nature trop locale et personnelle pour que les articles puissent paroître dans le *Nouvelliste vaudois* ailleurs que dans les annonces.

Je ne me dissimule pas que cela est ennuyeux, d'un ordre secondaire, que cela prendra de la place, que cela pourrait amener une attaque de l'*Helvétie*. Mais il est des cas difficiles, et l'intérêt du journal dans la contrée de Morat commande assez cette insertion. On peut facilement éviter ce qui pourroit compromettre le *Nouvelliste vaudois*, en plaçant les articles dans les annonces, comme je l'ai dit, et, peut-être, en les faisant précéder d'un petit préambule annonçant que nous n'avons pas cru devoir refuser cette partie de nos colonnes à une réclamation qui intéresse toute une ville, quoique la rédaction doive rester étrangère à ce débat particulier. Il y a dans l'article traduit du *Beobachter* quelques attaques personnelles contre la moralité de M. B., qui seroit avantageux de modifier, pour éviter au journal tout ce qui pourroit l'exposer à un procès. Je crois que vous pouvez sans inconvénient prendre sur vous de faire ces corrections en écrivant à ces messieurs pourquoi vous avez été dans la nécessité de les faire : la sévérité de notre loi sur la presse ¹.

Je n'ai pas reçu le *Nouvelliste vaudois* de vendredi 2 août : je ne sais pas à quoi cela tient; il seroit bon d'en envoyer à la *députation* un duplicata. La *Gazette* est arrivée. Il paroît qu'elle reçoit des

¹ Les articles en question ont paru après la signature du rédacteur en chef et avant les annonces, dans le numéro 64 du vendredi 9 avril 1839, du *Nouvelliste Vaudois*.

correspondances de main *officielle*; il paroît qu'on nous *boude*. Peu importe. Attendons la fin.

Je suis avec une entière considération votre dévoué

H. DRUEY, conseiller d'Etat.

S'il y a du retard dans l'arrivée des lettres que je vous écris, veuillez m'en prévenir.

Zurich, le 17 septembre 1839.

Monsieur. Comme vous avez de l'arriéré à liquider et assez peu d'espace, je serai bref aujourd'hui. D'abord je vous remercie de ce que vous me dites sur l'esprit public chez nous; je crois que ma correspondance politique, toute révolutionnaire qu'elle soit et, à ce titre, effrayante qu'elle soit pour certaines personnes, contribuera à éclairer les esprits sur la véritable manière d'envisager les événements, surtout si vous avez publié ou si vous publiez l'article du *National* du 11 septembre. L'article de M. Fazy aura fait du bien, je suis bien aise que vous lui ayez donné la priorité sur le mien. En parlant du mien, il va sans dire que le paragraphe où il est question de l'ironie des événements doit être reproduit aussi bien que ceux qui suivent sur les conserv. et les révol. qui pensent : mais j'espère trouver tout cela dans le *Nouvelliste* d'aujourd'hui qui arrivera jeudi, à moins que le résumé des conférences n'ait absorbé trop d'espace : alors ce sera pour vendredi.

Dans le cas où vous n'auriez pas pu publier en entier le résumé des conférences de la Diète, il seroit bon de combler une sorte de lacune. Après avoir parlé de la seconde conférence, du 6 au soir, et avant de rappeler ce que vous avez dit de la troisième, du 11 septembre, il seroit bon d'intercaler un paragraphe portant à peu près ce qui suit : « On sait que, dans l'intervalle entre la seconde et la troisième conférence dont nous allons parler, quelques députés sont allés chercher les uns les directions de leurs gouvernements, d'autres les instructions de leurs Grands Conseils (Lucerne et Bâle-Campagne), et que les députés qui n'étoient pas trop éloignés de leurs gouvernements dans le même but. Ainsi qu'on l'avoit pressenti dans la conférence du 6 au soir, le Grand Conseil de Zurich du 9 septembre, a confirmé le Gouvernement provisoire avant de se dissoudre, et par conséquent régularisé autant que faire se pouvoit la position de M. Hess comme président de la Diète en imprimant le cachet de la légalité à son caractère officiel. Cela explique pourquoi quelques députés qui ne vouloient pas reconnoître M. Hess le 6 au soir ou qui étoient indécis se sont prononcés le 11 pour la reconnaissance. »

Si mon résumé des conférences a déjà paru, mardi 17¹, il vous faudroit avoir la bonté d'arranger un petit article dans ce sens pour vendredi, car je tiens à ne pas mécontenter les députations de Fribourg et de Genève qui se sont enfin prononcées dans le même sens que moi et ont contribué à former cette majorité à laquelle je tenois beaucoup. Mais je vous dirai bien confidentiellement entre nous, sauf à en faire un prudent usage verbalement, si la députation de Vaud avoit opiné pour la retraite, le 6, la retraite avoit lieu, parce qu'on auroit eu une majorité dans ce sens ou tout au moins une puissante minorité avec une députation dont on ne pouvoit pas se passer vu la solidité de sa position. Quitter Zurich, c'étoit se mettre dans la nécessité d'intervenir à main armée (c'étoit, avec d'autres motifs, la pensée secrète de ceux qui pousoient tout à la retraite), c'étoit avoir deux Diètes, deux Confédérations et la guerre civile dans un moment où le parti libéral a tout à en redouter. De plus, c'est Vaud qui a fait pencher la balance pour la reconnoissance, en entraînant Fribourg et Genève. La non-reconnoissance avoit les mêmes effets que l'abandon de Zurich, car comment siéger dans un droit qu'on ne reconnoît pas, sous un autre président. Voilà pourquoi il y a une si grande colère contre moi dans le camp des concordataires, soit des libéraux aristocratisés. Baumgartner a fait un rapport fulminant contre les députés de Vaud, mais Curti et d'autres ont tenu mon parti. A Berne et à Soleure, on ne m'a pas flatté, non plus à Lucerne sans doute. Tout cela, je vous le répète, est confidentiel, quoique cela touche, peut-être, les vues de Lausanne; mais il ne me convient sous aucun rapport de publier ces choses, ni qu'on les publie dans un journal où j'écris. Seulement, si des publications dans le *Narrateur*, l'*Eidgenosse*, le *Verfassungsfreund* ou d'autres journaux de cette couleur nous y obligent, vous pourrez faire de ce que je vous ai dit un usage prudent, tout en ménageant l'amour-propre de Fribourg et de Genève, et de manière qu'on croie que ce n'est pas moi qui ai écrit. Mais je préfère éviter le plus possible une polémique sur la députation. Des correspondances de faits, entremêlées de quelques réflexions feront plus de bien que tout le reste. Au reste, le grand point, c'est que j'ai obtenu la majorité et que l'événement m'a complètement justifié. Si ce que je vous ai dit ou à peu

¹ Il a paru dans le numéro 74 du mardi 17 septembre 1839. Il s'agit de l'intervention fédérale dans la révolution de Zurich et de savoir si la Diète, revenue dans cette ville, la quitterait et si elle reconnoît comme président M. Hess (de Zurich). La Diète resta à Zurich et Hess en fut reconnu le président.

près étoit dans un autre journal de couleur, un peu libérale, vous pouvez le transcrire.

Ce que M. G., procureur général, vous a dit est l'exagération prodigieuse d'un fait bien simple. Vous avez vu ce que j'ai dit, dans la conférence du 6 au soir : insinuer à l'oreille... Eh bien ! on a insinué, et ayant eu occasion de voir M. Ed. Sulzer, membre du gouvernement provisoire, je lui ai recommandé de mettre des soins tout particuliers à la rédaction de l'article du décret confirmant le gouvernement provisoire : c'est sans doute à mes conseils qu'est due l'indication *nominative* des membres du gouvernement provisoire. En agissant ainsi, j'ai travaillé dans l'intérêt de l'opinion que je voulois faire triompher en Diète ; mais je ne me suis mêlé ni de près ni de loin à donner des directions ou des conseils au gouvernement provisoire sur les affaires du *canton* de Zurich : je me serois mis en contradiction avec mon système de non-intervention. Ce que j'ai encore fait et qui explique une petite phrase assez méchante de la *Nouvelle Gazette de Zurich* qui parle d'une *députation incompréhensible*, c'est que le 14 au soir la députation a eu une entrevue avec le bourgmestre Hess, président de la Diète, pour lui demander si son intention étoit de convoquer la Diète pendant le provisoire, puisqu'il y a maintenant une majorité dans ce sens. M. Hess y a vu divers inconvénients. Je lui ai fait observer qu'il y avoit aussi des avantages, entre autres celui de donner une sanction officielle et publique au principe qui avoit prévalu, de faire un acte de vigueur, et d'obliger la députation monarchique de Neuchâtel, qui veut éviter à reconnoître un provisoire, né d'une révolution populaire. Je lui ai présenté diverses considérations dans ce sens, trop longues à répéter, et lui ai fait observer que les 6 ¹/₂ ne quitteroient sûrement pas Zurich et qu'il faut s'attendre qu'à la première séance de la Diète il y aura de l'orage, qu'elle ait lieu sous le provisoire ou sous le gouvernement reconstitué.

Du reste, siéger sous le gouvernement qui va sortir des élections qui se font est bel et bien reconnoître sa révolution du 6 septembre, puisque les anciens grands conseillers, leurs Excellences et bourgmestre ont dû abdiquer avant l'expiration de leurs fonctions, y étant contraints par les masses populaires : or, tout le monde siégera sous le nouveau gouvernement, et quelques-uns croiront n'avoir pas reconnu la révolution. Pour ne pas la reconnoître, il falloit expliquer l'instruction de Lucerne et le Bâle-Campagne, c'est-à-dire rétablir le gouvernement déchu, écouter, prononcer ; mais pour

¹ Cantons.

cela il falloit les armes, etc., etc. Or, personne ne songe à appliquer ces instructions dignes de passer à la postérité comme un monument de la folie des hommes qui renient leur origine révolutionnaire. Il n'y a rien de tel que la fidélité à toute épreuve aux principes, malgré les cris du tiers et du quart. Vous verrez que les efforts du Valais prendront une autre tournure. Il est possible que je vous fasse un article sur tout cela; si je ne le fais pas, vous pouvez utiliser pour le journal ce qui se trouve depuis les mots *du reste*. Cependant je préférerais n'en rien dire à présent, et attendre que le fait...

La fin de la lettre manque.

Zurich, le 20 septembre 1839.

Monsieur. Ce que j'apprends des jugements sur la députation de Vaud me met dans le cas de vous envoyer l'article ci-après pour insérer mardi. Il ne partira probablement que demain et vous le recevrez lundi. Je compte trouver dans le *Nouvelliste* d'aujourd'hui que je recevrai dimanche matin : 1° Mes articles sur l'ironie des événements, les conservateurs et les radicaux qui pensent; 2° L'article du *National* du 11 septembre intitulé : Révolution de Zurich, l'article de fond. Si, contre toute attente, ces articles n'étoient pas dans le *Nouvelliste* de vendredi, je demande positivement qu'ils soient dans celui du mardi 24. Le premier article de M. J. Fazy étoit bon, en général; mais je ne conçois rien au second, c'est-à-dire à la seconde moitié. Que le juste-milieu, que les ennemis des révolutions écrivent dans ce sens, bien; mais M. Fazy? Sur quelle herbe a-t-il donc marché? Quoi qu'il soit, son article aura fait et fera beaucoup de mal, en ce qu'il fortifiera les dispositions de ce genre chez un grand nombre de personnes de notre canton qui voudroient à la fois les choses les plus inconciliables... Il est donc important de paralyser cette impression fâcheuse...

La seconde partie de la feuille in-quarto sur laquelle est écrite cette lettre manque et avec elle la suite.

Sur le revers de la première moitié, on lit :

... il faudrait s'abstenir d'émettre un vote juste, raisonnable, conséquent, parce que ces derniers votent ainsi, parce que des députés qui ont une fausse réputation de libéralisme votent autrement : la belle indépendance, pour le canton de Vaud, de traîner à la queue de gens qui ne font que des sottises, parce que, comme L.-Ph., ils ont oublié leur origine, renié leur principe, et qu'ils

tiennent l'aune inégale. Ah! Diable, si l'on connoissoit ces gens, comme moi j'ai appris à les sonder et les peser, on en aurait une toute autre idée que celle qu'on se fait. A-t-on donc oublié le conclusum de 1836, la triste conduite d'octobre 1838, l'affaire Stockmar, etc., etc.?

Grâce à Dieu, ma tête est encore bien placée, et je ne me laisserai pas dérouter par tout ce qu'on peut dire à tort et à travers. Quand le moment de rendre compte sera arrivé, je le ferai et me soumettrai au jugement rendu par mes commettans, quel qu'il soit; mais, en attendant, je ne puis suivre d'autre direction que mes lumières et ma conscience, surtout quand je suis si profondément convaincu d'être dans la bonne voie et que l'on ne tardera pas à revenir et même à se repentir d'avoir porté une si grande atteinte à des principes vitaux pour la cause de la démocratie...

La suite manque. En marge Druey a écrit : « Je n'ai pas eu le temps de relire. »

(*A suivre.*)

Arnold BONARD.

TABLEAU MÉTHODIQUE DES CLASSES DU COLLÈGE DE MOUDON 1770

De l'Ecolle du petit régent ou de la basse Ecolle.

L'entrée de cette Ecolle est fixée à cinq ans.

Les enfants doivent demeurer au moins deux ans sous ce régent.

Comme on doit partir d'un point fixe et qu'il se trouve naturellement décidé par le plan consacré par LL. EE., l'âge de sept ans doit être l'époque de la sortie des Enfants de cette Ecolle pour entrer dans la 3^{me} classe.

Tableau de la 3^{me} classe.

L'Entrée de cette classe doit être fixée à sept ans accomplis, bien entendu qu'on suppose les enfants sachant lire et prononcer proprement.